

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

CW2900 CircuitWorks(R) Flex Conductive Pen

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Identification de la substance ou du mélange

Nom du produit : CW2900 CircuitWorks(R) Flex Conductive Pen
Nom chimique : Flex Conductive Pen
Synonymes : Silver Flex Conductive Pen
Type de produit : Liquide.

Identification de la société/entreprise

Producteur : ITW Chemtronics
 8125 Cobb Center Drive
 Kennesaw, GA 30152
 Tel. 770-424-4888 or toll free 800-645-5244

Distributeur :

Importateur : ITW Contamination Control BV
 Saffierlaan 5
 VZ-2132 Hoofddorp
 The Netherlands

Email: info@itw-cc.com

Tel: +31 88 1307 400
 FAX: +31 88 1307 499

Adresse email de la personne responsable pour cette FDS : askchemtronics@chemtronics.com

Numéro de téléphone d'appel d'urgence (avec les heures d'ouverture) : Chemtrec - 1-800-424-9300 or collect 703-527-3887

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Le produit est classé dangereux selon la directive 1999/45/CE et ses amendements.

Classification : R10
 Xi; R36
 R66, R67
 N; R50

Dangers physiques ou chimiques : Inflammable.

Dangers pour la santé humaine : Irritant pour les yeux. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Dangers pour l'environnement : Très toxique pour les organismes aquatiques.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substance/préparation : Préparation

| Nom des composants | Numéro CAS | % | Numéro CE | Classification |
|--|------------|---------|-----------|---------------------------------------|
| SILVER acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle | 7440-22-4 | 45 - 65 | 231-131-3 | N; R50 [1] [2] |
| | 108-65-6 | 10 - 30 | 203-603-9 | R10 [1] [2] Xi; R36 |
| acétate de n-butyle | 123-86-4 | 10 - 30 | 204-658-1 | R10 [1] [2] R66, R67 |
| butanone | 78-93-3 | 3 - 15 | 201-159-0 | F; R11 [1] [2] Xi; R36 R66, R67 |
| Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R mentionnées ci-dessus. | | | | |

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

[1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement

[2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

4. PREMIERS SECOURS

Premiers secours

- Inhalation** : Transporter la personne incommodée à l'air frais. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Garder la personne au chaud et au repos. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer la bouche à bouche. Consulter un médecin. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.
- Ingestion** : Rincez la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Transporter la personne incommodée à l'air frais. Garder la personne au chaud et au repos. Si une personne a avalé de ce produit et est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. Si la personne est indisposée, cesser de la faire boire car des vomissements pourraient entraîner un risque supplémentaire. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissement, maintenez la tête vers le bas pour empêcher le passage des vomissements dans les poumons. Appelez un médecin en cas de persistance ou d'aggravation des effets néfastes sur la santé. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.
- Contact avec la peau** : Laver soigneusement la peau au savon et à l'eau ou utiliser un nettoyant cutané reconnu. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Consulter un médecin si des symptômes se développent. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver les chaussures à fond avant de les remettre.
- Contact avec les yeux** : Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Consulter un médecin.
- Protection des sauveteurs** : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer la bouche à bouche.
- Note au médecin traitant** : Pas de traitement particulier. Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction

- Utilisables** : Utiliser de la poudre chimique sèche, du CO₂, de l'eau pulvérisée ou de la mousse.
- Non utilisables** : Ne pas utiliser de jet d'eau.
- Risques particuliers liés à l'exposition au produit** : Liquide inflammable. L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur, ce qui risque d'entraîner une nouvelle explosion. La vapeur/le gaz sont plus lourds que l'air et se répandent au sol. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les endroits bas ou confinés, voyager sur une grande distance jusqu'à une source d'ignition et provoquer un retour de flamme. Les écoulements dans les égouts peuvent créer des risques de feu ou d'explosion.
- En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Déplacer les contenants à l'écart de la zone d'incendie si cela ne présente aucun risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée. Cette substance est très toxique pour les organismes aquatiques. L'eau du réseau d'extinction d'incendie qui a été contaminée par ce produit doit être conservée en milieu fermé et ne doit être déversée ni dans le milieu aquatique, ni aucun égout ou conduit d'évacuation.
- Risque lié aux produits de décomposition thermique** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:
dioxyde de carbone
monoxyde de carbone
oxyde/oxydes de métal
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie** : Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

- Précautions individuelles** : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu. Éteindre toutes les sources d'inflammation. La zone de danger doit être exempte de cigarettes ou flammes. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
- Précautions pour la protection de l'environnement** : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit. Matière propre à polluer l'eau. Peut-être nocif pour l'environnement en cas de déversement de grandes quantités.
- Méthodes de nettoyage**
- Petit déversement accidentel** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau ou absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un contenant à déchets approprié. Utilisez des outils anti-étincelles ou du matériel anti-déflagrant. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.
- Grand déversement accidentel** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Laver le produit répandu dans une installation de traitement des effluents ou procéder comme suit. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir section 13). Utilisez des outils anti-étincelles ou du matériel anti-déflagrant. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Les matériaux absorbants contaminés peuvent présenter les mêmes risques que le produit répandu. Nota : Voir section 1 pour le contact en cas d'urgence et voir section 13 pour l'élimination des déchets.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- Manipulation** : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas ingérer. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Ne pas pénétrer dans les lieux de stockage et dans des espaces confinés à moins qu'il y ait une ventilation adéquate. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, de la flamme nue, ou de toute autre source d'inflammation. Utiliser un équipement électrique (de ventilation, d'éclairage et de manipulation) anti-déflagrant. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Prendre les mesures nécessaires contre les décharges électrostatiques. Pour éviter un incendie ou une explosion, pendant le transfert, dissiper l'électricité statique en mettant à la terre et en reliant électriquement les récipients et l'équipement avant le transfert du produit. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.
- Stockage** : Stocker conformément à la réglementation locale. Entreposer dans un endroit isolé et approuvé. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la section 10). Éliminer toutes les sources d'inflammation. Séparer des matières comburantes. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

Matériaux d'emballage

- Recommandé** : Utiliser le récipient d'origine.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Valeurs limites d'exposition

| Nom des composants | Limites d'exposition professionnelle |
|-------------------------------------|---|
| SILVER | EU OEL (Europe, 5/2006). Notes: Indicative 8 hours: 0.1 mg/m ³ 8 heure(s). |
| acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle | EU OEL (Europe, 5/2006). Peau Notes: Indicative short term: 550 mg/m ³ 15 minute(s). short term: 100 ppm 15 minute(s). 8 hours: 275 mg/m ³ 8 heure(s). 8 hours: 50 ppm 8 heure(s). |
| acétate de n-butyle | ACGIH TLV (États-Unis, 1/2007). STEL: 200 ppm 15 minute(s). |

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

| | |
|----------|---|
| butanone | TWA: 150 ppm 8 heure(s). EU OEL (Europe, 5/2006). Notes: Indicative short term: 900 mg/m ³ 15 minute(s). short term: 300 ppm 15 minute(s). 8 hours: 600 mg/m ³ 8 heure(s). 8 hours: 200 ppm 8 heure(s). |
|----------|---|

Procédures de surveillance recommandées : Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire d'effectuer un examen suivi des personnes, de l'atmosphère sur le lieu de travail ou des organismes vivants pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle ou évaluer le besoin d'utiliser du matériel de protection des voies respiratoires. Il importe de vous reporter à la norme européenne EN 689 concernant les méthodes pour évaluer l'exposition par inhalation aux agents chimiques et aux documents de politique générale nationaux relatifs aux méthodes pour déterminer les substances dangereuses.

Contrôles de l'exposition

Contrôle de l'exposition professionnelle : Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales. Les moyens de contrôle automatiques intégrés devront permettre de maintenir les concentrations en gaz, en vapeur ou en poussière en dessous de tout seuil d'explosion. Utiliser un équipement de ventilation antidéflagrant.

Mesures d'hygiène : Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.

Protection respiratoire : Porter un appareil de protection respiratoire muni d'un purificateur d'air ou à adduction d'air, parfaitement ajusté et conforme à une norme en vigueur si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu.

Protection des mains : Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise.

Protection des yeux : Utiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérisées, aux gaz ou aux poussières.

Protection de la peau : L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit.

Contrôle de l'exposition de l'environnement : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**Informations générales****Aspect**

État physique : Liquide.
Couleur : Argenté. [Pâle]

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

Point d'ébullition : Plus basse valeur connue: 79.62°C (175.3°F) (Butanone). Moyenne pondérée: 125.58°C (258°F)

Point de fusion : Peut éventuellement commencer à se solidifier à la température suivante: -75°C (-103°F) Ceci est fondé d'après les données de l'ingrédient suivant: acétate de n-butyle. Moyenne pondérée: -78.43°C (-109.2°F)

Point d'éclair : Vase clos: 24°C (75.2°F). (Tagliabue.)

Propriétés d'explosivité : Non explosif en présence des matières ou des conditions suivantes : flammes nues, étincelles et décharge statique, chaleur, chocs et impacts mécaniques, matières comburantes, matières réductrices, les matières combustibles, les substances organiques, les métaux, les acides, alcalis et l'humidité.

Densité relative : Moyenne pondérée: 1.73 (Eau = 1)

Coefficient de partage n-octanol/eau : Ce produit est insoluble dans l'eau et dans l'octanol.

Densité de vapeur : >1 (Air = 1)

Taux d'évaporation (acétate de butyle = 1) : <1 comparé à acétate de butyle

Autres informations

Température d'auto-inflammation : Plus basse valeur connue: 420.9°C (789.6°F) (acétate de n-butyle).

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- Stabilité** : Le produit est stable. Dans les conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune polymérisation dangereuse n'est censée se produire.
- Conditions à éviter** : Éliminer toutes les sources possibles d'inflammation (étincelles ou flammes). Ne pas mettre sous pression, couper, souder, braser, perforeur, meuler les conteneurs ni les exposer à la chaleur ou à une source d'inflammation. Empêcher l'accumulation de gaz dans les endroits bas ou confinés. Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.
- Matières à éviter** : Réactif ou incompatible avec les matières suivantes :
matières comburantes
- Produits de décomposition dangereux** : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Effets aigus potentiels sur la santé

- Inhalation** : L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
- Ingestion** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Contact avec la peau** : Dégraisse la peau. Peut éventuellement entraîner une sécheresse et une irritation de la peau.
- Contact avec les yeux** : Irritant pour les yeux.

Toxicité aiguë

| Nom du produit/composant | Résultat | Espèces | Dosage | Exposition |
|-------------------------------------|-----------------------|---------|--------------|------------|
| Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle | DL50 Cutané | Lapin | >5 g/kg | - |
| | DL50 Orale | Rat | 8532 mg/kg | - |
| acétate de n-butyle | DL50 Cutané | Lapin | >17600 mg/kg | - |
| | DL50 Orale | Rat | 10768 mg/kg | - |
| Butanone | DL50 Cutané | Lapin | 6480 mg/kg | - |
| | DL50 Intra-péritonéal | Rat | 607 mg/kg | - |
| | DL50 Orale | Rat | 2737 mg/kg | - |

Effets chroniques potentiels pour la santé

- Effets chroniques** : Un contact prolongé ou répété peut dégraisser la peau et entraîner une irritation, des gerçures et/ou une dermatite.
- Cancérogénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Mutagénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Térogénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Effets sur le développement** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Effets sur la fertilité** : Aucun effet important ou danger critique connu.

Signes/symptômes de surexposition

- Inhalation** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
nausées ou vomissements
migraine
somnolence/fatigue
étourdissements/vertiges
- Ingestion** : Aucune donnée spécifique.
- Peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
irritation
sécheresse
gerçure
- Yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
irritation
larmolement
rougeur

- Organes cibles** : Contient des produits causant des lésions aux organes suivants : poumons, les muqueuses, le système nerveux périphérique, voies respiratoires supérieures, peau, système nerveux central (SNC), oeil, cristallin ou cornée, nez/sinus.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

- Effets sur l'environnement** : Très toxique pour les organismes aquatiques.

Écotoxicité en milieu aquatique

| Nom du produit/composant | Test | Résultat | Espèces | Exposition |
|--------------------------|------|--|--|------------|
| SILVER | - | Aiguë CE50 9.2 ppb Eau douce | Daphnie - Water flea - Daphnia magna | 48 heures |
| | - | Aiguë CE50 9.5 ug/L Eau douce | Daphnie - Water flea - Daphnia magna | 48 heures |
| | - | Aiguë CE50 0.24 ug/L Eau douce | Daphnie - Water flea - Daphnia magna | 48 heures |
| | - | Aiguë CL50 0.0062 mg/L Eau douce | Poisson - Rainbow trout,donaldson | 96 heures |

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

| | | | |
|---------------------|---|--|--|
| | | trout - Oncorhynchus mykiss | |
| | - | Aiguë CL50 6.25 à 7.3 ug/L Eau douce | Poisson - Fathead minnow - Pimephales promelas 96 heures |
| | - | Aiguë CL50 4.7 à 5.62 ug/L Eau douce | Poisson - Fathead minnow - Pimephales promelas 96 heures |
| | - | Aiguë CL50 3.42 à 4.05 ug/L Eau douce | Poisson - Fathead minnow - Pimephales promelas 96 heures |
| | - | Aiguë CL50 3.12 à 3.73 ug/L Eau douce | Poisson - Fathead minnow - Pimephales promelas 96 heures |
| | - | Aiguë CL50 2.76 à 3.33 ug/L Eau douce | Poisson - Fathead minnow - Pimephales promelas 96 heures |
| | - | Aiguë CL50 2.38 à 3.04 ug/L Eau douce | Poisson - Fathead minnow - Pimephales promelas 96 heures |
| | - | Aiguë CL50 2.13 à 2.93 ug/L Eau douce | Poisson - Fathead minnow - Pimephales promelas 96 heures |
| | - | Aiguë CL50 0.013 mg/L Eau douce | Poisson - Rainbow trout,donaldson trout - Oncorhynchus mykiss 96 heures |
| | - | Aiguë CL50 0.0081 mg/L Eau douce | Poisson - Rainbow trout,donaldson trout - Oncorhynchus mykiss 96 heures |
| | - | Aiguë CL50 15 à 18 ug/L Eau douce | Crustacés - Water flea - Simocephalus vetulus 48 heures |
| | - | Aiguë CL50 14 ug/L Eau douce | Daphnie - Water flea - Daphnia pulex 48 heures |
| | - | Aiguë CL50 11 à 14 ug/L Eau douce | Daphnie - Water flea - Ceriodaphnia reticulata 48 heures |
| acétate de n-butyle | - | Aiguë CL50 185000 ug/L Eau de mer | Poisson - Inland silverside - Menidia beryllina 96 heures |
| | - | Aiguë CL50 100000 ug/L Eau douce | Poisson - Bluegill - Lepomis macrochirus 96 heures |
| | - | Aiguë CL50 62000 ug/L | Poisson - Zebra danio - Danio rerio 96 heures |
| | - | Aiguë CL50 32000 ug/L Eau de mer | Crustacés - Brine shrimp - Artemia salina 48 heures |
| | - | Aiguë CL50 18000 à 19000 ug/L Eau douce | Poisson - Fathead minnow - Pimephales promelas 96 heures |
| Butanone | - | Aiguë CE50 5091000 à 6440000 ug/L Eau douce | Daphnie - Water flea - Daphnia magna 48 heures |
| | - | Aiguë CL50 >400 ppm Eau de mer | Poisson - Sheepshead minnow - Cyprinodon variegatus 96 heures |
| | - | Aiguë CL50 | Poisson - 96 heures |

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

| | | | |
|---|----------------|------------------|-----------|
| | 3320000 ug/L | Pimephales | |
| | Eau douce | promelas | |
| - | Aiguë CL50 | Daphnie - Water | 48 heures |
| | >520000 ug/L | flea - Daphnia | |
| | Eau douce | magna | |
| - | Aiguë CL50 | Poisson - | 96 heures |
| | 5600000 ug/L | Western | |
| | Eau douce | mosquitofish - | |
| | | Gambusia affinis | |
| - | Chronique NOEC | Poisson - | 96 heures |
| | 400 ppm Eau de | Sheepshead | |
| | mer | minnow - | |
| | | Cyprinodon | |
| | | variegatus | |

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Biodégradabilité

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Autres effets néfastes : Aucun effet important ou danger critique connu.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination des déchets : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Les conteneurs vides ou les sachets internes peuvent retenir des restes de produit. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

Déchets Dangereux : Il se peut que la classification du produit satisfasse aux critères de déchets dangereux.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**Réglementation internationale du transport**

| Informations réglementaires | Numéro ONU | Nom d'expédition | Classes | GE* | Étiquette | Autres informations |
|-----------------------------|-----------------|------------------|---------|-----|-----------|---------------------|
| Classe ADR/RID | Non réglementé. | - | - | - | | - |
| Classe ADN/ADNR | Non réglementé. | - | - | - | | - |
| Classe IMDG | Not regulated. | - | - | - | | - |
| Classe IATA | Not regulated. | - | - | - | | - |

GE* : Groupe d'emballage

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**Réglementations de l'Union Européenne**

Déterminés en accord avec les directives de l'UE 67/548/EEC et 1999/45/EC (y compris les amendements), la classification et l'étiquetage prennent en compte l'usage prévu du produit.

Symbole(s) de danger :



Irritant, Dangereux pour l'environnement

Phrases de risque :

R10- Inflammable.
R36- Irritant pour les yeux.
R66- L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R67- L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
R50- Très toxique pour les organismes aquatiques.

Conseils de prudence :

S2- Conserver hors de la portée des enfants.
S29- Ne pas jeter les résidus à l'égout.
S46- En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
S61- Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

Utilisation du produit :

Produit de consommation.

Inventaire d'Europe :

Inventaire d'Europe: Indéterminé.

16. AUTRES DONNÉES

Texte complet des phrases R citées dans les sections 2 et 3 - Europe : R11- Facilement inflammable.
R10- Inflammable.
R36- Irritant pour les yeux.
R66- L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R67- L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
R50- Très toxique pour les organismes aquatiques.

Référence du texte complet des classifications se trouvant dans les Sections 2 et 3 - Europe : F - Facilement inflammable
Xi - Irritant
N - Dangereux pour l'environnement

Historique

Date d'impression : 12/20/2011.
Date d'édition/Date de révision : 12/20/2011.
Date de la précédente édition : Aucune validation antérieure.
Version : 19
Élaborée par : Non disponible.

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus mentionné, ni aucun de ses sous-traitants ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à l'intégralité des renseignements contenus dans le présent document. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des substances ou préparations. Toutes les substances ou préparations peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.